PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2026

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 17 juin 2026** à 20 h 00 à la Maison Intercommunale de l'Environnement.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine de SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)

****

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME 3
  1. PLAN LOCAL D'URBANISME 3
  2. PARCELLE BD 53 – 1 RUE MÈRE ELISE RIVET 7
  3. DÉNOMINATION D'UN SQUARE – RUE GÉNÉRAL DE GAULLE 8
- CULTURE 9
  4. LUDO-MÉDIATHÈQUE 9
  5. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) 10
  6. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) 11
- PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE 11
  7. MISE À DISPOSITION DE DONNÉES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION SCOLAIRE 11
  8. COLLÈGE JEAN ZAY 14
- RESSOURCES HUMAINES 15
  9. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE 15
  10. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ... 16
  11. SERVICES MUNICIPAUX 17

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE 17
  12. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG) 17
  13. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL 18
  14. BLEUET DE FRANCE 25
- AFFAIRES SOCIALES 26
  15. CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030 26
- INFORMATIONS 33
  1. Décisions du Maire – Avenants marchés publics 33
  2. Renouvellement du Conseil des Aînés 35

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Merci d'être ponctuels. Nous allons pouvoir commencer pile à 20h00 cette séance. Je propose qu'Olivier CAPEL soit secrétaire de séance, s'il en est d'accord ; c'est parfait.

Nous avons quelques absents donc Valérie GRILLON qui a donné son pouvoir à moi-même, qui l'accepte. Claude MARCOLET à Sébastien FRANÇOIS, Agnès SÉNÉCLAUZE à Laurence BEUGRAS ; Xavier FRANCO à Olivier CAPEL ; Laurent MACON à Cynthia CHABERT ; Yeabsera RAVET à Omar KLAÏ et Didier DUBOIS à Christiane CONSTANT. Parfait.

Vous avez tous reçu les documents pour ce Conseil municipal, l'ordre du jour ainsi que le PV du Conseil municipal du 20 mai 2026. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions par rapport à ces supports, ces documents sur le compte rendu ? Très bien. Est-ce qu'il y aura des questions orales à la fin de ce Conseil ? Des points à aborder ? Non, rien de particulier. Très bien.

Je vais passer directement à la lecture de l'ordre du jour. Nous aurons donc en premier lieu des thématiques qui touchent à l'urbanisme. Du fait de l'absence de Valérie GRILLON, qui m'a donné son pouvoir, je présenterai ces rapports. On va avoir une présentation de la modification n°3 du PLU. Ensuite, nous aurons une acquisition par EPORA d'un tènement d'un foncier près de la Mairie, d'ailleurs.

Puis, nous dénommerons le square de la rue Général de Gaulle sur lequel, vous savez, nous avons fait des travaux récemment ; au bout de la rue Général de Gaulle et ce sera Sébastien FRANÇOIS qui rapportera ce rapport.

Concernant la culture, Anne-Claire ROUANET nous proposera la modification des règlements intérieurs de la Ludo-Médiathèque, la modification des statuts de la Régie culturelle autonome et une modification des membres permanents de cette même Régie culturelle autonome. Lionel CATRAIN ensuite, concernant la petite enfance-enfance-jeunesse, nous proposera un rapport concernant la mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire, en partenariat avec la CAF et il nous proposera une subvention exceptionnelle pour le collège Jean Zay.

Agnès BÉRAL aura trois délibérations concernant les ressources humaines, une modification du tableau des emplois non permanents, une mise à jour du tableau des emplois non permanents et une modification du tableau des emplois permanents. Nous aurons ensuite deux délibérations que je porterai, une qui concerne la CLECT et la désignation de ses représentants. Nous aurons une proposition d'adoption d'une modification sur le règlement intérieur du Conseil municipal et nous proposerons une subvention pour le Bleuet de France.

Enfin, Sébastien FRANÇOIS nous présentera, c'est un peu le gros morceau de cette soirée, le contrat de ville 2024-2030, avec la programmation communale de 2026, plus exactement.

Il y aura quelques présentations de décisions et nous reviendrons sur le Conseil des Aînés également. S'il n'y a pas de questions par rapport à cet ordre du jour, on va engager directement les débats et je prends donc la main pour vous présenter cette première délibération. J'ai Ksenia CAUVIN à mes côtés ; j'aurais sûrement besoin d'elle et de Valérie. Je travaille sur le dossier mais vous le connaissez mieux que moi, mais avec Ksenia, on devrait s'en sortir.

- ## AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME

1. PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°3

Approbation

Rapporteur(s) : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Comme vous le savez, nous avons engagé il y a près de deux ans maintenant une modification de notre PLU.

Je rappelle que le PLU actuel a été voté en 2020, début d'année 2020, juste avant les élections précédentes. Depuis, il a fait l'objet de deux modifications. On sait qu'un PLU, lorsqu'il s'agit de modifier en profondeur, il faut passer par une révision qui suppose un gros travail qui peut durer plusieurs années. Les révisions de PLU, nous les faisons, là je m'adresse un peu aux nouveaux élus qui ont un peu moins de pratique sur le sujet, on va dire que tous les 15 ans, 12-15 ans, on revoit un PLU en profondeur et puis une fois qu'il est en place, on est amené à faire des modifications pour l'adapter à des problématiques spécifiques donc il y en a eu deux sur le mandat précédent, la troisième qui a été engagée et qu'on vous propose de voter au début de ce mandat.

La procédure qui a été mise en œuvre, vous l'avez sous les yeux. On a commencé donc en février 2025, même un petit peu avant de fait dans la procédure. Il y a eu des recueils d'avis des personnes publiques lorsqu'on a engagé ce projet, puis on est rentré dans la phase de modification du projet pour arriver à un vote, une approbation, le 17 juin aujourd'hui donc 2026.

Suite à la consultation, alors la liste des personnes consultées, vous l'avez sous les yeux. Les personnes publiques associées qui doivent donner un point de vue l'ont fait et ont approuvé, en tout cas, n'ont pas remis en cause cette procédure et ce que nous proposions.

Il y a eu dans le cadre de l'enquête publique qui a été engagée en début d'année, qui s'est terminée ; je n'ai plus en tête les dates mais au mois d'avril je pense, à peu près ? janvier-février donc on a eu après les retours de l'enquêteur, un certain nombre de remarques qui ont été, on peut peut-être passer dessus ; je vais évoquer les deux principales et après, je reprendrai la délibération mais donc deux remarques qui nous ont conduit à intégrer par rapport à la modification qui était prévue initialement, sur laquelle je vais revenir et l'objectif, on a eu des remarques par rapport à l'opportunité de faire une Maison de santé qui supposait la modification de l'OAP7 sur les Pérouses.

Et puis, il nous a fait la remarque aussi que lors d'une prochaine évolution du PLU, il faudrait réexaminer la cohérence des objectifs de protection des boisements et haies, notamment au sein des zones d'activités puisque ça avait été un sujet, je vais y revenir, sur lequel la modification de PLU avait été engagée.

Tant que j'y suis, je vais quand même évoquer les principaux points qui ont été pris en compte par rapport aux enjeux, aux objectifs initiaux de notre modification de PLU. Ils sont situés sur la carte, il y a quelques petits points rouges qui indiquent ce que nous avons pris en compte dans la modification définitive qu'on va vous proposer, en tout cas qu'on va vous demander d'approuver ; augmentation de la surface de plancher pour les cellules commerciales dans l'entrée de ville, qui régularise un peu une situation existante puisqu'on a déjà une surface commerciale à cet endroit-là ; modification de prescription graphique concernant la protection du patrimoine végétal. Ça, c'est dans la zone d'activité des Vallières et puis, une modification que j'évoquais tout à l'heure concernant la possibilité de développer un pôle santé sur la zone des Pérouses. Pour l'essentiel, les points qui ont été intégrés.

Je vais revenir sur la délibération, le rapport sur lequel vous allez délibérer. Je rappelle qu'après ces deux modifications de 2022 et 2024, cette modification visait plusieurs objectifs. Le premier, c'était d'intégrer les principes d'aménagement retenus dans le plan guide élaboré en 2023 sur le secteur à enjeux de la Gare et des Pérouses. Rappelez-vous, en 2020, dans le cadre de l'approbation de la révision du PLU, il y a deux zones à projet qui ont été identifiées ; une qu'on retrouve sur la carte à côté de la Mairie, le point rouge à côté de la Mairie ; c'est donc la zone entre l'entreprise GEDIMAT et le parc et puis, la deuxième zone qui est au sud, dans le prolongement de l'ORU des Pérouses. D'ailleurs, on a aussi modifié l'avenant. On a fait un avenant à l'ORU des Pérouses pour intégrer aussi cette partie-là dans le cadre de l'ORU des Pérouses, avec une zone à projet sur laquelle il a été prévu de travailler en 2020.

Le travail qui a été fait a permis de faire des plans de guide et donc cette modification de PLU permet d'intégrer les propositions qui ont été faites suite à ce plan guide puisque le plan guide nous donne des projets de positionnement de résidence par exemple, avec des objectifs de nombre de logements et il fallait que le PLU permette de s'adapter à ça.

Le deuxième point, c'était d'importer sur les modifications, coefficients de plein de terre et de biotope pour permettre aux entreprises de se densifier tout en gardant des objectifs vertueux en matière environnementale. Je rappelle que nous n'avons plus la possibilité aujourd'hui de créer de nouvelles zones d'activité. Le périmètre, l'enveloppe urbaine entre les zones agricoles et naturelles, les zones résidentielles et les zones d'activité sont quasiment figées et qu'on doit continuer, dans le cadre du SCoT, de créer des emplois. Il faut les créer sur les zones d'activité existantes, ce qui suppose de faire de la densification ; encore faut-il que notre PLU le permette donc on a fait des ajustements dans ce but-là. Il y avait des ajustements aussi sur l'évolution de l'adaptation, dans le cadre des exigences de mixité sociale, prendre en compte des projets déjà réalisés et puis ceux à venir ; vous savez qu'on atteint quasiment l'objectif de 25%. On n'y est pas tout à fait, je crois qu'on est à 23 et quelques en ce moment donc on continue à faire des projets qui intègrent des niveaux de logements sociaux.

Si on veut maintenir notre taux de 25%, on sait qu'il faut, sur tous les programmes, faire au moins 30 ou 35% parce qu'il y a parfois des développements de petits projets qui ont moins de 4 logements, dans lesquels il n'y a pas nécessairement de logements sociaux donc on vise entre 30 et 35% aujourd'hui de logements sociaux dans les résidents.

Tout cela a été pris en compte avec un objectif qui était aussi, on a vu l'intérêt de l'ORU qui a permis de créer une mixité sociale aux Pérouses. Cette idée, c'est de la développer un peu sur tout le territoire, de ne pas créer des poches de logements sociaux, faire en sorte que les logements sociaux soient répartis sur toute la commune, pour la mixité sociale.

Après, prendre en compte l'adaptation au changement climatique et puis faire quelques adaptations aussi sur nos orientations d'aménagement et de programmation pour les ajuster à certains projets de la commune, avec enfin des corrections matérielles.

Nous avons, après le travail qui a été fait, d'échanges avec un travail consistant, un cabinet nous a aidé à élaborer ce rapport avec nos services donc je l'évoquais tout à l'heure, dans le cadre de l'enquête publique qui a suivi la proposition de modification de PLU, il y a eu ces deux points qu'on évoquait, la réalisation de maisons de santé. Pour faire simple, on pouvait faire 250 m² de services, en l'occurrence on peut situer les choses sur le terrain qui nous appartient, qui est à côté de Jean Moulin. Or, les échanges qu'on a pu avoir avec les professionnels, sachant qu'il y a une vraie volonté communale de développer une offre de soins complémentaires, nous ont montré que 250 m² n'étaient pas suffisants, si on voulait se projeter sur un équipement qui permette à des professionnels de s'installer dans de bonnes conditions. On a ciblé 1000 m², c'est ce point-là qui a été pris en compte, suite aux remarques qui ont été faites dans l'enquête publique. Il faudra réexaminer la cohérence du dispositif de protection des déboisements, j'en ai parlé tout à l'heure. Je ne reviendrai pas dans le détail, sur tout le détail vous avez les éléments des quelques points qui ont été pris en compte dans ces modifications et suite aux remarques des personnes publiques associées.

Nous avons, après consultation de l’ensemble des acteurs, eu des retours positifs, en tout cas qui ne remettaient pas en cause ce projet, ce qui nous permet aujourd'hui de vous le proposer en l'état. Ces modifications s'intègrent bien dans notre PLU et ne créent pas de difficultés particulières.

Ces modifications ont été présentées dans le cadre de la commission n°3 le 11 juin donc il vous est proposé d'approuver cette modification, permettre au Maire de signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, dire que la présente délibération fera l’objet de formalités, il faut effectivement un affichage et également, ça doit figurer sur un site d'urbanisme. On considère aussi que cette modification deviendra exécutoire après la publication du plan et de la délibération qui l’approuve sur le portail national de l'urbanisme, portail ad hoc.

Voilà pour la présentation, un peu rapide certes mais on avait eu une Commission générale au cours de laquelle on avait pu avoir des échanges sur la pertinence des modifications qui ont été proposées. Je ne sais pas s'il y a après prise en compte de cette délibération définitive des questions ou des remarques par rapport à cette modification de PLU. Je vous écoute s'il y en a. Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Oui, cette modification de PLU ne correspond pas à nos priorités en matière de plan local d'urbanisme par rapport à la bifurcation écologique et la zéro artificialisation nette donc vous proposez d'augmenter l'étalement urbain et spéculatif.

M. Serge BÉRARD : À quel endroit voyez-vous cela ?

Mme Odile MIRGUET : Parce que vous avez des zones réservées, vous nous avez dit.

M. Serge BÉRARD : Je ne vois pas où on augmente l'étalement urbain. Je viens de vous préciser qu'on était dans une enveloppe qui était à périmètre fixe. Je ne sais pas sur quoi vous vous fondez pour dire qu'on va accroître l'étalement urbain. C'est quoi pour vous l'étalement urbain ?

Mme Odile MIRGUET : L'étalement urbain, c'est-à-dire qu'on va y revenir après sur la deuxième délibération mais des constructions à la Gare qui vont continuer, qui vont perdurer.

M. Serge BÉRARD : Je rappelle que nous sommes tenus par un schéma de cohérence territoriale qui nous demande, comme vous le savez, ça ne vous a pas échappé, il y a beaucoup de Français aujourd'hui qui manquent de logement donc on participe à l'effort national en respectant les obligations que nous propose le schéma de cohérence territoriale de notre syndicat de l'Ouest lyonnais qui regroupe 4 Communautés de communes, comme vous le savez.

Nous on est tenus de faire 100 logements par an. Alors on en avait fait plus à une époque, ce qui fait que ça se raisonne dans le temps tout ça. On est donc sur cet objectif-là. Comme vous le savez aussi, on ne fera plus de lotissement comme ça pouvait se faire dans les années 80 avec des maisons individuelles donc comment on arrive à tenir ces objectifs ? En densifiant certains quartiers, en les repensant autrement, en les modernisant, en les rénovant mais ce n'est pas de l'étalement urbain, au contraire. C'est de la densification qui permet d'éviter l'étalement urbain ; c'est plutôt comme ça qu'il faut le dire. Si vous le dites comme ça et que vous contestez la densification, je veux bien l'entendre mais on ne parle pas d'étalement urbain, en l'occurrence.

Mme Odile MIRGUET : Sur la question des objectifs de construction de pourcentage de logements sociaux, nous sommes favorables à avoir 40 à 50% de logements sociaux sur toute construction nouvelle, pour compenser, justement, pour arriver à loger toute la population qui en a besoin.

M. Serge BÉRARD : Sur ce point, Mme MIRGUET, vous êtes consciente que sur tout le sud-ouest lyonnais, on est une des communes qui a le plus de pourcentage de logements sociaux et que la commune a fait beaucoup d'efforts dans ce domaine et qu'on continue à remplir les objectifs qui nous sont assignés mais on n'a pas de raison de faire plus. Les autres communes peuvent aussi faire des efforts. Si tout le monde fait des efforts, on pourra rester à 25% et loger probablement tout le monde.

Mme Odile MIRGUET : Par exemple, si je prends l'exemple du Garel, vous passez de 45 à 37%.

M. Serge BÉRARD : Parce qu'il y a des compensations par ailleurs.

Mme Odile MIRGUET : Et au quartier Gare de 40 à 35%.

M. Serge BÉRARD : Effectivement, parce qu'avec ces objectifs-là, on tiendra nos objectifs de 25% et sur le Garel, comme ça ne vous a pas échappé, on en a déjà parlé, on a un projet de village seniors donc on veut permettre de faciliter la création de ce projet donc avec 37% d'objectifs de logements sociaux, on est déjà à un niveau très élevé quand même et ça nous paraît approprié par rapport aux enjeux auxquels on est confrontés.

Mme Odile MIRGUET : Et d'autre part, sur le coefficient de biotope par surface, en zone d'activité, vous passez de 30 à 25% et le coefficient de pleine terre du secteur loisir descend de 20 à 15%.

M. Serge BÉRARD : Parce qu'il y avait parfois des parkings par exemple, qui ne rentraient pas dans les calculs ou qui faisaient que les entreprises étaient bloquées pour créer des emplois donc par ce biais-là, on a, je pense, un objectif vertueux. Il pourrait arriver, par exemple, que des entreprises soient amenées à désimperméabiliser leurs parkings par ailleurs, pour pouvoir construire et densifier et vous savez, les entrepreneurs, ils n'ont pas envie de vivre dans des environnements qui sont dans le béton et le goudron donc ils sont partants sur ces projets-là mais il faut qu'on les aide pour qu'ils puissent continuer à créer de l'emploi sur nos secteurs avec des approches qui sont vertueuses aujourd'hui.

Je vous inviterai à aller discuter avec les entrepreneurs qui sont confrontés à ces problèmes et vous verrez à quel point ils sont soucieux de préserver l'environnement autour d'eux parce que c'est leurs salariés aussi qui en bénéficient donc je crois qu'on peut regarder les taux mais ça relevait plus d'un problème de bonne analyse, ce qui nous amène à modifier ça et ça ne remet pas en cause du tout le côté... parce qu'on est quand même dans un environnement, une zone d'activité qui reste très viable. On n'a pas de gros bâtiments, on a des zones, des espaces assez nourris, d'espaces verts même dans les zones d'entreprise. Voilà, c'est un ajustement on va dire.

Mme Odile MIRGUET : Très bien.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote pour l'approbation de cette modification de PLU n°3. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 vote contre, Odile MIRGUET. Adopté à 32 voix pour 33 votants. Merci.

2. PARCELLE BD 53 – 1 RUE MÈRE ELISE RIVET

ACQUISITION PAR EPORA ET GARANTIE DE RACHAT

Approbation

Rapporteur(s) : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Dans la continuité, je vous propose une délibération concernant l'acquisition par EPORA d'une parcelle sur laquelle il y a une maison individuelle. On peut peut-être la voir là.

Voilà, vous la situez, c'est, j'allais dire, pas très loin mais si, maintenant c'est un peu plus loin de notre Conseil municipal donc c'est la maison qui fait l'angle au carrefour au rond-point du parc, en face du square qu'on va dénommer tout à l'heure donc cette maison est la dernière, il en restera encore une mais c'est un logement dans lequel il y a un locataire, je crois, qui doit partir.

C'est la dernière acquisition importante qui est engagée, qui va permettre d'avoir la maîtrise de toute la zone verte que vous voyez là, sur laquelle on saura lancer un appel à projet pour répondre à ce qui a été défini dans le cadre du plan de guide dont je parlais tout à l'heure, sur cette zone-là. Je n'ai pas le nombre de logements en tête qui, on peut l'évoquer, c'est 83 logements qui seraient faits. On est sur à peu près 120 logements à l'hectare, là où on est à 250 à la Gare, par exemple. Voilà donc cette acquisition est engagée par EPORA, notre partenaire qui porte ce type de projet pour nous.

Après, la délibération vous décrit les conditions dans lesquelles ça se passe d'un point de vue juridique, on va dire donc il vous est proposé d'acquérir ce bien, permettre à EPORA qui, à terme, a vocation à nous le vendre, s'il n'y avait pas de projet mais à le vendre à des promoteurs plus certainement lorsqu'on aura abouti à la maîtrise foncière totale donc d'approuver l'acquisition par EPORA de cette parcelle cadastrée BD 53, 1 rue Mère Elise Rivet, d'approuver le prix d'acquisition de 580 000 € qui a été négocié avec EPORA et dire que ce prix tient compte, bien entendu, de l'avis des domaines puisqu'on ne fait pas d'acquisition comme ça aux doigts mouillés.

C'est bien entendu avec l'accord des domaines que les prix sont définis et d'approuver également que la rétrocession ultérieure du bien pourrait être faite soit à la commune, soit à un parti prenant qui sera désigné dans le cadre des appels à projets qu'on sera amené à porter.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette acquisition ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 voix contre, Odile MIRGUET. Adopté à 32 voix.

M. FRANÇOIS.

3. DÉNOMINATION D'UN SQUARE – RUE GÉNÉRAL DE GAULLE

Choix du nom

Rapporteur(s) : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter le rapport qui concerne la dénomination du square qui est juste en face de la parcelle dont on vient de parler. Je vais vous faire d'abord un petit retour sur la consultation.

Depuis le 1er mai et jusqu'il y a très peu, puisque c'était jusqu'à avant-hier, vous avez pu voter pour choisir le nom et quand je dis vous, c'est les membres du Conseil mais aussi tous ceux qui se connectaient et qui pouvaient voir ; ce n'était pas ouvert qu'aux Brignairots d'ailleurs, puisque c'était sur le net.

Pour rappel, ce n'est pas la première fois qu'on utilise ça.

On avait de cette manière nommé le parc Birabent là où il y a le skate-parc notamment donc la campagne a été ouverte du 1ermai au 15 juin via tous les supports de la ville et il était proposé 4 noms dont le Square du cèdre. On avait aussi proposé avec l'aide de, en fait c'est les amis du Vieux-Brignais qui nous ont proposé des noms donc le Square André VIRET. Pour rappel, c'était le président de l'association Espérance et Vaillantes dans les années 70 jusqu'au début 2000 donc la plus vieille association de Brignais puisqu'elle a été créée en 1911 ; tout le monde la connaît.

Il y avait aussi comme proposition, le Square Claire MAFFÉI qui était une actrice française, que je ne connaissais pas d'ailleurs, je ne sais pas si elle est très connue, qui a tourné dans de nombreux films et qui a joué dans plusieurs pièces de théâtre et qui était Brignairote et qui est décédée à Brignais et puis, le Square André MOSSIERE qui est décédé il y a peu, il y a 3 ans et qui avait été 6 fois champion du Lyonnais en cyclocross et qui a participé à des championnats de France entre 48 et 55 et qui a été un conseiller municipal et qui était droguiste à Brignais ; merci Christiane.

Au niveau taux de participation, nous avons eu 811 participations donc vous voyez, il y a eu un pic au moment du lancement au 1er mai et puis ça a été assez régulier, en fait. Ça correspond, en fait, à chaque action de communication, vous voyez le 6 mai, le 7 mai et ainsi de suite donc ça a plutôt bien marché. On est à peu près sur les mêmes taux habituels ; je dirais même que c'est en légère hausse donc on voit que ça plaît et que ça marche bien, cette façon de faire.

Donc, roulement de tambour, le résultat. Le Square du cèdre gagne à presque la majorité ; 49,32%. 400 votants. On n'aura pas de deuxième tour et puis ensuite, vous aviez à peu près à égalité M. MOSSIERE et VIRET et Claire MAFFÉI à 9% et il y avait 10% d'autres propositions, puisque à chaque fois, dans ces questionnaires, les gens peuvent proposer des noms donc on vous en a mis quelques-uns qui étaient parlants.

Nous vous demandons donc d'accepter ce vote unanime concernant ce nouveau Square qui sera désormais appelé Square du cèdre, si vous l'acceptez. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Pas de questions donc on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Square du cèdre. On fera une inauguration prochainement.

M. Sébastien FRANÇOIS : L'inauguration est prévue le 3 juillet.

M. Serge BÉRARD : Anne-Claire ROUANET pour le règlement intérieur de la ludo-médiathèque.

- **CULTURE**

4. LUDO-MÉDIATHÈQUE

Modification du règlement intérieur

Rapporteur(s) : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Merci Monsieur le Maire donc bonsoir à tous.

Nous allons voter la modification du règlement intérieur de la médiathèque, pour laquelle on va en profiter pour la renommer ludo-médiathèque.

Comme vous le savez, il y a eu un nouveau service de prêt de jeux de société qui a été mis en place en août 2025 et ce service était limité à un jeu par famille pour des raisons de stock et des questions organisationnelles.

Ce qui se passait aussi, c'est que c'était quelque chose qui était un petit peu mis en route à titre expérimental pour savoir si ça allait fonctionner.

Au vu du succès de ce service et la forte demande des usagers, il est proposé d'augmenter la possibilité de prêt à un jeu par carte d'abonnement donc effectivement, on a eu le temps dans cette année scolaire de travailler le fond du jeu de société et l'organisation a été repensée afin d'absorber cette modification des conditions de prêt et donc ça va vraiment soulager certains usagers qui venaient en famille, qui avaient envie de prendre un jeu pour un tout petit mais un jeu aussi pour un adulte ou pour un adolescent et là maintenant, ça va être possible.

On renomme la médiathèque en ludo-médiathèque. Alors, ça vous échappera certainement, ça m'échappera aussi à moi de reparler de médiathèque mais à partir de maintenant, on parle de ludo-médiathèque.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver cette modification des conditions de prêt des jeux de société décrites dans le règlement intérieur de la ludo-médiathèque et donc la commission n°1 a vu ce dossier le 9 juin dernier. Ce que je peux rajouter, une petite nouvelle, c'est que jusqu'à présent, le service de prêt de jeux était ouvert uniquement les mercredis aussi pour des raisons organisationnelles et que dès que l'été sera, enfin non, l'été ne sera pas tout à fait terminé mais à partir du 18 août, on ouvrira le service de prêt de jeux les samedis toute la journée donc c'est une bonne nouvelle aussi pour ceux qui veulent venir emprunter du jeu et qui travaillent tout le mercredi. Voilà, donc je vais laisser Monsieur le Maire procéder au vote.

M. Serge BÉRARD : Oui, s'il n'y a pas de questions ou de remarques sur cette modification donc qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

5. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Modification des statuts

Rapporteur(s) : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Je poursuis avec les modifications des statuts de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais, la RCAVB. Comme vous le savez, cette RCAVB est dotée d'un Conseil d'exploitation (CERCA) et il est prévu donc de modifier la présentation de la composition de ce CERCA en indiquant le nombre de représentants associatifs sans que ces derniers ne soient nominativement cités dans les statuts, comme pour les représentants élus membres du Conseil municipal.

En réalité, il y a 17 membres dans ce CERCA dont 9 représentants élus et 7 représentants des associations culturelles donc dans les précédents statuts, on citait chaque association. Là, les associations sont citées à titre générique donc on a 7 représentants des associations culturelles et 1 représentant d'association de parents d'élèves donc on ne change rien. Dans le fonctionnement précédent, c'était déjà le cas mais là en fait, on fait un petit toilettage de ces statuts. On a changé également les convocations où il y avait encore des convocations par voie postale au domicile des élus donc cela a été modifié et puis une précision également sur la partie financière, puisque la dotation de la RCAVB a été réduite du fait de la reprise de la gestion du bâtiment au sein de la ville ; dans le budget principal de la ville.

La commission n°1 a vu le dossier le 9 juin, il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour valider ces modifications de statuts mais bien sûr, si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre.

M. Serge BÉRARD : Pas de questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

6. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME (CERCA)

Modification des membres associatifs

Rapporteur(s) : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Dans la délibération qui suit, justement, pour le Conseil d'exploitation de la Régie Culturelle Autonome, le CERCA, nous allons procéder à la modification d'un des membres associatifs. Je vous le disais, la délibération de 2014 précise que le Conseil d'exploitation est constitué de 17 membres donc 9 élus et 8 représentants des associations et ensuite, ces membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil municipal sur proposition du Maire.

Il se trouve que nous avons interrogé l'association du Festival de la Bulle d'Or qui était jusqu'à présent un membre associatif de ce CERCA et ils nous ont exprimé le vœu de ne plus faire partie du CERCA. De ce fait, nous proposons que la candidature de l'association Festival Quais du Départ, en remplacement de la Bulle d'Or, puisse être étudiée.

Nous pouvons voter à bulletin secret, si quelqu'un le souhaite. Néanmoins, si personne ne s'y oppose, je pense que nous allons voter comme d'habitude. La commission n°1 a vu le dossier également le 9 juin et donc il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour désigner un nouveau membre associatif au CERCA, en remplacement de l'association Festival international de la Bulle d'Or, démissionnaire dudit Conseil et donc, ce nouveau membre est l'association Festival Quais du Départ. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Pas de questions, pas de remarques. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Lionel CATRAIN, concernant la convention avec la CAF.

• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE

7. MISE À DISPOSITION DE DONNÉES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU RHÔNE

Autorisation de signature

Rapporteur(s) : Lionel CATRAIN

M. Lionel CATRAIN : Bonsoir. Je vous présente un rapport en vue de la signature d'une convention avec la CAF, pour le recensement des élèves de Brignais qui doivent être scolarisés. En effet, il revient au Maire de recenser les élèves en obligation d'être scolarisés et pour assurer ce recensement, le Maire peut utiliser les données de la CAF, à condition de signer avec elle une convention l'y autorisant.

Alors, c'est les données basiques qui sont recensées, c'est-à-dire nom, prénom des parents et des enfants et rien de plus. Voilà, vous avez le détail de la convention ; si vous voulez qu'on rentre dans le détail, on peut regarder. Je ne pense pas que ce soit beaucoup plus à détailler que ça.

M. Serge BÉRARD : C'est un outil pour renforcer notre action, être plus pertinent, s'assurer que les enfants vont à l'école.

M. Lionel CATRAIN : Oui, je peux préciser pour ceux qui l'auraient peut-être oublié, que c'est un renouvellement et qu'on a déjà passé ce type de délibération par le passé pour recenser les élèves scolarisés.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Oui, Mme CONSTANT.

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Je ne me souviens pas avoir voté cette convention en termes de renforcer le suivi des situations de non-scolarisation mais nous ne contestons pas le fondement légal de cette convention, ni l'objectif de recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire.

En revanche, puisque nous traitons de données personnelles concernant des mineurs et leurs familles, il nous apparaît important que le Conseil soit rassuré sur plusieurs points que je n'ai pas trouvés dans la convention. Premièrement, l'information effective des familles, les agents habilités à accéder aux données, s'ils sont habilités ou pas, les garanties de suppression des données à l'issue des délais prévus et le rôle joué par notre délégué à la protection des données dans ce dispositif. Je vous remercie de me répondre et de me rassurer.

M. Lionel CATRAIN : Alors il n'y a absolument pas de quoi vous inquiéter, Mme CONSTANT mais on va vous rassurer. Alors, pour les agents habilités, ils sont mentionnés à l'article 3 de la convention.

Mme Christiane CONSTANT : Juste le nom.

M. Lionel CATRAIN : Oui, le nom et son adresse mail.

Mme Christiane CONSTANT : Mais on ne sait pas l'habilitation, on ne sait rien du tout.

M. Lionel CATRAIN : C'est la personne qui est habilitée par la CAF pour le faire.

Mme Christiane CONSTANT : Par la CAF ou par la Mairie ? Qui reçoit ces données ? Moi j'ai compris que c'était la personne de la Mairie qui recevait ces données.

M. Lionel CATRAIN : C'est la personne de la Mairie puisque c'est une adresse Mairie.

Mme Christiane CONSTANT : Ce n'est pas la CAF ?

M. Lionel CATRAIN : Mais c'est la CAF qui autorise et qui envoie les données à la Mairie.

Mme Christiane CONSTANT : Et on pourra voir l'autorisation de la CAF ; qui n'est pas jointe ?

M. Lionel CATRAIN : C'est la convention qui donne l'autorisation à la Mairie de recevoir les éléments de la CAF. C'est l'objet de la convention, Mme CONSTANT.

Mme Christiane CONSTANT : Non mais j'ai bien compris, M. CATRAIN.

M. Lionel CATRAIN : Je ne sais pas puisque vous reposez la question, je vous réponds.

Mme Christiane CONSTANT : Je repose la question mais ce n'est pas un duel avec vous. Excusez-moi, je n'ai pas le temps de perdre du temps.

M. Lionel CATRAIN : Moi non plus.

Mme Christiane CONSTANT : Mais je vous demande des précisions sur votre délibération.

M. Lionel CATRAIN : Bien sûr.

M. Serge BÉRARD : Est-ce que la réponse est satisfaisante ?

Mme Christiane CONSTANT : Non ; les garanties de suppression des données, à l'issue des délais prévus.

M. Lionel CATRAIN : C'est dans l'article 5. Chacune des parties... Non, ce n'est pas celui-là. C'est l'article 6 sur la protection des données à caractère personnel et la commune s'engage à respecter le Code de l'éducation qui prévoit justement les conditions de conservation des données.

Mme Christiane CONSTANT : Oui mais on n'a pas le délai. Les garanties de suppression des données à l'issue des délais prévus. On ne connaît pas les délais prévus dans la convention. C'est à la fin de l'année scolaire ?

M. Lionel CATRAIN : C'est pour un an, en fait. On recense pour un an ; la convention dure un an et c'est passé chaque année.

M. Sébastien FRANÇOIS : Pour info, on a voté l'année dernière.

M. Lionel CATRAIN : Oui, chaque année.

Mme Christiane CONSTANT : Et le rôle joué par notre délégué à la protection des données ? Il y en a un à la Mairie ? Je pense que c'est obligatoire avec la CNIL.

M. Lionel CATRAIN : Il y a une personne mais vous dire le nom...d'abord, je ne donne pas le nom des agents.

M. Serge BÉRARD : Clémentine HOCHART peut peut-être peut répondre à cette question précise.

Mme Clémentine HOCHART : *J'espère que vous m'entendrez sans micro. Effectivement, on a une personne en interne. Les collectivités ont la possibilité d'externaliser ou de gérer en interne un agent délégué à la protection des données et son rôle va être en cas d'alerte, de demande d'un usager que de consulter les données personnelles. Dans ce cas-là, c'est l'agent qui est en charge de cette coordination et s'il devait y avoir une fuite de données, que la CAF nous communiquerait ou qu'on subirait nous-mêmes, c'est cet agent qui sera ensuite en lien avec les usagers concernés.*

Mme Christiane CONSTANT : D'accord, je vous remercie. Et renforcer le suivi des situations de non-scolarisation, qu'est-ce qu'on entend par là dans la délibération ?

M. Lionel CATRAIN : C'est l'identification de tous les cas d'enfants qu'on a pu avoir en crèche ou par garde sur la commune et qui ne seraient pas répertoriés dans les enfants scolarisés à Brignais et pour lesquels on pourrait émettre un doute de respect de l'obligation de scolarisation.

Mme Christiane CONSTANT : Je vous remercie.

M. Serge BÉRARD : Sachant que par ailleurs, on travaille main dans la main avec l'Éducation nationale lorsqu'il y a des cas de figure où les enfants ne vont plus à l'école, où il m'est arrivé d'ailleurs de faire des rappels à l'ordre, en rappelant les familles pour renouveler l'obligation, leur rappeler qu'ils ont l'obligation d'avoir leurs enfants à l'école donc il y a un travail très sérieux qui est fait. Est-ce qu'après, il n'y a pas des enfants qui passent sous les radars ? C'est difficile à appréhender, c'est pour ça que ce type de partenariat est un plus pour se garantir qu'on ne laisse pas des enfants dans la nature.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur cette convention ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

8. COLLÈGE JEAN ZAY

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Déplacement à Paris pour l'entrée au Panthéon de Marc BLOCH

Rapporteur(s) : Lionel CATRAIN

M. Lionel CATRAIN : Je poursuis par une demande de subvention émise par le Collège Jean Zay pour les aider à financer un voyage à Paris pour la panthéonisation de Marc BLOCH. Il y a quelques années maintenant, le Président de la République avait annoncé l'entrée au Panthéon de Marc BLOCH en 2026, ce qui sera fait prochainement puisque ce sera fait le 23 juin au soir et donc le Collège Jean Zay, les enseignants du Collège Jean Zay notamment en histoire, se sont mobilisés pour organiser ce voyage à Paris et assister à la panthéonisation.

Ils ont un programme assez complet de visite de musées de Paris sur les résistants lyonnais et assister en direct à la cérémonie de panthéonisation plus visite du Panthéon. C'est une vingtaine d'élèves qui ont été recrutés par le Collège sur l'aide de candidatures de motivation qu'ils ont émis. Ils sont accompagnés par trois enseignants du Collège à Paris. Je suis à disposition pour des questions.

M. Serge BÉRARD : On a souhaité montrer notre soutien à ce type de projet lorsque les enseignants, les parents se mobilisent sur des projets de cette nature, vertueux, on va dire. Je pense qu'il est bien que le Conseil municipal montre son soutien et l'intérêt qu'il porte à cet engagement de tous ces bénévoles. S'il n'y a pas de remarques, Mme MIRGUET ?

Mme Odile MIRGUET : Par rapport au montant de la subvention, je suis favorable à ce qu'il n'y ait pas de reste à charge pour les familles donc qu'on donne une subvention, qu'on s'assure de ça auprès de l'établissement.

M. Serge BÉRARD : Je crois qu'on avait une idée du budget.

M. Lionel CATRAIN : L'ordre de grandeur du budget, c'est autour de 3 000 € puisqu'ils ont des frais de transport en commun sur Paris… Le reste à charge des familles, avant notre délibération, était de 160 € et avec les 1 000 € qu'on va faire, dont on a demandé qu'il soit fléché en priorité sur le reste à charge aux familles, ça devrait faire baisser de manière conséquente donc à diviser par 20, cela fait 50 € par famille.

M. Serge BÉRARD : Je rappelle qu'il n'y avait pas de demande de subvention de la part du collège, à ma connaissance.

M. Lionel CATRAIN : Au départ, non.

M. Serge BÉRARD : C'est une démarche volontariste de notre part, quand on a connu le projet, voir si on pouvait leur donner un coup de pouce.

M. Erwan LE SAUX : Bonsoir. Juste pour dire, je ne prendrai pas part au vote. Mon fils y va et ils ont fait un gros travail avec les professeurs d'histoire et géographie et c'est très très bien donc merci pour eux.

Mme Christiane CONSTANT : Oui, justement, moi je suis ravie de ce projet, vraiment félicitations et ce qui m'intéresserait, je pense, bien d'autres, c'est d'avoir un retour suite à notre subvention, de savoir exactement ce que les élèves ont découvert et qu'est-ce qu'ils ont à nous rapporter parce que c'est très rare que des enfants puissent avoir accès au Panthéon.

M. Lionel CATRAIN : C'est effectivement prévu. Cela a été une des conditions entre guillemets que j'ai émises pour voter la subvention ; c'est que nous ayons un retour, non pas pour avoir un retour justificatif mais un retour du vécu des élèves sur la panthéonisation elle-même, sur ce qu'ils ont appris aussi sur les résistants lyonnais à Paris et qu'on puisse avoir ce retour, qu'il nous soit présenté. On verra comment, devant nous, pour que ce soit fait.

M. Serge BÉRARD : Merci, M. CATRAIN. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup ; moins une voix, pardon, moins une participation, Erwan LE SAUX.

- ## RESSOURCES HUMAINES

9. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Création d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité

Rapporteur(s) : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Bonsoir à tous. Le premier rapport que je vais vous présenter, c'est la modification du tableau des emplois non permanents dans le cadre d'une création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité donc en fait, on en a déjà parlé au dernier Conseil municipal au niveau du relais petite enfance et de la crèche familiale. Il y a des départs, il y a la directrice qui s'en va donc on avait la création de deux postes à temps non complet et là, il y a encore en attente donc des décisions. Il y a une personne qui est en congé maternité, il y en a une autre qui va peut-être partir donc en attendant la fin de cette période, on vous propose de créer un emploi non permanent du 24 août au 23 février ; on a le droit de le faire quand c'est en cas d'accroissement temporaire d'activité donc ça serait un emploi non permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet et sa mission globale, ça serait l'animation du relais petite enfance à hauteur de 60 % environ et l'animation de la crèche familiale à environ 40 %.

On vous demande donc d'autoriser la création de cet emploi non permanent sur la période du 24 août au 23 février. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Odile MIRGUET : Elle remplace donc ; enfin non, ce n'est pas un remplacement d'un congé maternité ?

Mme Agnès BÉRAL : Non, non, ce n'est pas un remplacement. C'est un accroissement d'activité.

Mme Odile MIRGUET : Je ne vois pas pourquoi c'est un emploi non permanent.

Mme Agnès BÉRAL : Parce que c'est sur une période courte, ça sera donc un CDD puisque la personne, après une fois qu'on aura l'organisation complète, que les deux personnes qui doivent remplacer la directrice seront nommées à leur poste, on aura l'organisation du relais petite enfance et de la crèche familiale au complet et quand on saura si la personne revient ou pas de congé maternité et éventuellement le départ d'une autre personne.

Pour l'instant, on est on est dans l'incertitude donc de toute manière, pour faire fonctionner le relais et la crèche familiale, on a besoin de cet emploi ; de cet accroissement temporaire d'activité donc comme on dit, c'est temporaire pour une période de 6 mois.

M. Serge BÉRARD : Merci, Mme BÉRAL. Sur cette délibération, qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 voix contre, Odile MIRGUET, donc 32 favorables.

10. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement et création d'emplois vacataires – Année 2026/2027

Rapporteur(s) : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Ensuite, on passe à la mise à jour du tableau des emplois également non permanents pour un renouvellement et création d'emplois vacataires pour l'année 2026/2027. Donc dans différents cadres, on a besoin, par exemple, pour la RCAVB, on a besoin d'emplois vacataires pour les soirs de spectacles qui sont nombreux donc également pour les manifestations de la ville. On vous les cite dans le rapport : l'accueil des nouveaux Brignairots, la Fête de la musique, ainsi de suite. Je ne vais pas tout vous nommer et également, dans le cadre de l'espace Guy de Chauliac donc pour les expositions.

On vous demande tout simplement de renouveler pour l'année 2026/2027 ces heures de vacations. On cite 900 heures pour les manifestations municipales, 270 heures pour les manifestations culturelles et 200 heures pour l'espace Guy de Chauliac. On n'a pas changé le plafond par rapport à l'année dernière ; ces nombres d'heures-là nous suffisaient donc on vous demande d'accepter la création de ces emplois non permanents, de ces vacataires.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : C'est sur les quotités d'emplois. Toujours la même question ; pourquoi des vacataires ? Mais 200 heures, qui peut vivre avec 200 heures, 270 heures ?

M. Serge BÉRARD : Dans la pratique, ce sont souvent des étudiants, des personnes qui, finalement, ont la possibilité d'avoir quelques rémunérations complémentaires.

Mme Agnès BÉRAL : On a des permanents. Sur certaines fois, on a quelques volontaires mais pas toujours donc on fait appel à des vacataires pour venir aider dans le cadre de ces... Nos agents ne peuvent pas tout faire, entre autres pour les manifestations culturelles et les animations de la ville donc on a un besoin ponctuel de personnes pour aider.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 voix contre, Odile MIRGUET et 32 favorables. Merci.

11. SERVICES MUNICIPAUX

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'emplois permanents

Rapporteur(s) : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Et enfin, la modification du tableau des emplois permanents cette fois-ci. Dernièrement, on a eu la Commission d'avancement de grade pour nos agents et certains emplois ne sont pas dans le tableau donc on est obligé de les créer.

En fin d'année, dans le tableau permanent, on fera la suppression des postes s'il y a besoin, si on n'a pas d'autres emplois. Là, on vous demande de procéder à la création de 4 emplois : un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet et sa mission est la direction de l'évaluation des politiques publiques ; un emploi permanent d'assistant de direction à temps complet et sa mission est l'assistant de direction enfance-jeunesse-sport et vie associative ; un emploi permanent de technicien territorial également à temps complet et sa mission, responsable logistique et adjoint au responsable de service vie associative et enfin, un emploi permanent de technicien territorial à temps complet avec une mission de référent voirie et proximité.

Je veux juste préciser qu'il y a eu d'autres avancements de grade mais que les emplois existent sur le tableau donc on n'a pas besoin de les créer. Par contre, ceux-ci n'existaient pas donc on est obligé de les créer.

M. Serge BÉRARD : Vous comprenez bien que tout cela est très technique mais c'est comme ça ; il faut respecter les procédures. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

• ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG)

Désignation des représentants

Rapporteur(s) : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : C'est à nouveau à moi pour vous parler tout d'abord de la création, de la désignation des représentants au sein de la CLECT, qui gère notamment les transferts de compétences et donc de charges lorsqu'il y a lieu entre la Commune et la Communauté de communes.

À titre d'information, on a eu ce cas-là dans le mandat précédent, notamment lorsqu'on a transféré la compétence mobilité. À ce moment-là, on regarde ce que ça coûte à la commune et puisque la prise en charge est faite par la Communauté de communes, on évalue comptablement les transferts financiers que ça peut impliquer. C'est ça le but de cette Commission locale, pour transférer à la fois la compétence et les charges, les coûts qui vont avec, dans un sens ou dans l'autre.

La Commune, pour fonctionner dans les conditions ad hoc, doit avoir deux représentants. On vous propose en titulaires, Béatrice DHENNIN et moi-même et en suppléants, Christophe REBOUL et Agnès BÉRAL. Est-ce qu'il y a des questions ? Alors on propose de voter à main levée. Pas de remarques, si c'est accepté. Mme MIRGUET, je vous écoute.

Mme Odile MIRGUET : Oui, sur cette création-là.

M. Serge BÉRARD : C'est la désignation de représentants ; la CLECT, elle existe déjà.

Mme Odile MIRGUET : Oui, je sais donc je voterai contre parce que je ne suis pas d'accord pour les transferts de compétences aux Communautés de communes. Je veux que les Communes gardent leurs prérogatives.

M. Serge BÉRARD : Très bien, c'est noté donc qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 voix contre, Odile MIRGUIET, donc 32 voix favorables. Merci.

13. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoption

Rapporteur(s) : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Alors on en vient aux modifications du règlement intérieur. Comme vous savez, notre Conseil municipal est régi par un règlement intérieur que nous avons validé.

Nous proposons quelques modifications aujourd'hui. Il y en a deux, je pense, enfin deux points qui conduisent à des modifications. Un point qui permettra de faciliter la mise en œuvre de Commissions en utilisant les visios et donc à distance et ce sera en fonction de ce que souhaiteront d'ailleurs ceux qui portent ces Commissions ; donner un peu plus de souplesse à notre gestion interne.

La deuxième modification porte sur le bulletin d'information général et l'expression en particulier sur le support du magazine pour la parole qui est donnée dans le cadre du libre-expression à chacune des listes donc les trois listes qui sont présentes dans ce Conseil municipal. Pour des raisons techniques, on a souhaité réduire cet espace-là ; cela permet notamment de valoriser notre bulletin municipal en proposant des pages, vous savez qu'on essaie de trouver un peu d'argent parfois. Ce Brignais Magazine qui est de grande qualité intéresse des annonceurs qui peuvent communiquer grâce à cela auprès des Brignairots et donc, comme vous le savez, on commercialise des espaces.

L'objectif-là, c'est de ramener à une page simplement cette page de libre-expression. On avait une page et demie, de façon à ce qu'on puisse mobiliser la demi-page restante. Dans ce cadre-là, on s'est posé la question aussi de comment équilibrer la parole, ou plus exactement les mots, de chacune de nos listes et on propose donc de pondérer, on va dire, le poids, les espaces qui sont alloués à chacune des listes en fonction aussi du contexte politique, ce qui fait qu'on propose 2 000 signes pour la liste majoritaire.

Aujourd'hui, on est à 2 200 signes par liste, je crois ; 2 300. 2 000 signes pour la liste majoritaire, 900 pour la liste deuxième liste de Mme CONSTANT et 650 pour la liste de Mme MIRGUET.

Sur la mise en page elle-même, comme je l'ai dit, je vous avais adressé un exemple de ce qui pourrait être fait. On pourra revoir cette mise en page ; c'était juste pour montrer un peu l'impact que ça avait. Par exemple, dans l'exemple qui vous a été donné, il y a une photo ; peut-être qu'on ne la mettra pas pour que ça soit plus aéré, pour qu'il y ait plus de caractères, qu'ils soient plus gros, plus lisibles. Ça, on le verra. On proposera dans le prochain Brignais Magazine, puisque si on vote ce rapport, ça s'appliquera au prochain Brignais Magazine donc on regardera précisément la mise en page qui paraît la plus appropriée. Est-ce qu'il y a des questions et remarques par rapport à cette proposition ? Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Alors mon intervention, effectivement, porte sur l'article 26 du règlement intérieur qui rappelle la réglementation en vigueur, à savoir l'article 2121-27-1. Celui-ci fait obligation de mettre un espace d'expression à disposition des listes d'opposition et sa mise en œuvre est fixée par le règlement intérieur donc c'est ce que vous nous proposez aujourd'hui.

La rédaction de l'article 26-1, qui a pour objet de le mettre en œuvre, pose problème. Vous n'introduisez dans sa rédaction qu'un seul critère, qui est celui du nombre d'élus dont chaque liste dispose pour procéder à une répartition de la page expression libre donc comme vous l'avez dit, 2 000 pour la majorité, 900 pour Mme CONSTANT et 650 pour ma liste.

Première remarque, cette mesure restreint de manière drastique l'expression du pluralisme des listes d'opposition, puisque cette expression est réduite de plus de 66% ; c'est du jamais vu. En effet, jusqu'alors, les deux listes d'opposition avaient droit à 2 300 caractères, soit 4 600 au total, ce qui équivalait à une page du magazine. Votre proposition aboutirait à réduire l'expression des deux listes à 1 540 caractères, soit moins d'un quart de page.

Deuxième remarque, le nombre d'élus pour déterminer l'expression de l'opposition est parfaitement discutable et a fait l'objet de nombreuses jurisprudences du Tribunal administratif. Citation d'un jugement : « aucune disposition législative ou réglementaire n'impose que l'espace accordé au groupe d'élus soit proportionnel à leur représentation au sein du Conseil ».

La Cour administrative de Marseille est claire : « les dispositions ne prescrivent pas que les espaces soient proportionnels au pourcentage de voix obtenues ou au nombre de leurs élus dans l'Assemblée municipale ». Elle précise : « chaque élu ou groupe d'élus d'opposition doit bénéficier de la place suffisante pour exprimer ses opinions ». Une décision du Maire limitant manifestement cette expression pouvant être contestée devant les juridictions administratives.

Pour résumer, le Tribunal administratif, dans de nombreux jugements que nous tenons à votre disposition si cela est nécessaire, a indiqué que l'espace réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale doit, sous contrôle du juge, présenter un caractère suffisant et être équitablement réparti. Le caractère équitable et suffisant s'apprécie non pas en fonction du nombre d'élus, mais au regard de la périodicité de la publication, du nombre de groupes d'opposition, du nombre de pages totales et de leur ampleur au regard de la tribune d'expression du groupe majoritaire.

Diminuer l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale, alors que le format du Brignais Magazine, de 36 pages à 4, et que sa périodicité, trois numéros par an, sont inchangés est, vous en conviendrez pour le moins, particulier et attentatoire à la libre expression. De nombreuses jurisprudences s'enjoignent les communes à mettre à la disposition des membres ayant été élus sur une autre liste que celles ayant recueilli le plus de voix, le même espace d'expression que celui précédemment reconnu, à l'ensemble des élus n'ayant pas fait partie de la majorité. Dans une jurisprudence, 3 200 caractères étant préconisés par le juge pour les listes et cela à égalité.

Dans une autre jurisprudence concernant une publication mensuelle de 30 pages, le juge administratif a considéré que la limitation de 750 caractères par groupe était insuffisante…

M. Serge BÉRARD : Excusez-moi Madame, vous n'allez pas nous lire la jurisprudence.

Mme Odile MIRGUET : Je termine… et de ce fait non conforme aux dispositions de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. C'est cet article que vous ne respectez pas. Sa mise en œuvre doit faire l'objet d'une attention particulière pour éviter toute dilution de l'expression des conseillers municipaux contraires à l'esprit des dispositions et qui porte atteinte à la substance même du droit consacré par le législateur.

Dans un souci d'apaisement et une volonté de régler positivement la question, nous vous proposons de voter un amendement à votre projet de règlement intérieur ; remplacer l'article L.26-1 par la rédaction initiale de l'article L.23-1 qui prévoit à 2 300 caractères, espaces compris pour l'ensemble des listes. C'était la rédaction adoptée par les Conseils municipaux de Brignais, présidés par M. THIERS, M. MINSSIEUX et BÉRARD n°1. C'est pour nous une formulation de compromis qui est fondée sur le respect et la sérénité des débats. Nous souhaitons que la raison l'emporte sur cette question.

Mme Christiane CONSTANT : Pour continuer, parce que vous êtes lassé de notre prise de parole…

M. Serge BÉRARD : Non, je ne suis pas lassé par la prise de parole. Simplement, je ne voulais pas redécouvrir toute la jurisprudence qui fait un code entier. Allez-y, je vous en prie.

Mme Christiane CONSTANT : Je vais peut-être répéter certaines choses qu'Odile a dites mais, voilà. Je pense qu'en 2020, nous étions pour certains et avec moi-même, on a voté un règlement identique qui prévoyait dans la rubrique libre-expression du magazine municipal, une répartition équitable entre les listes représentées au Conseil municipal, une demi-page par liste, soit environ 2 300 caractères.

Il y a des élus parmi nous qui nous proposent une autre rédaction et qui ont voté quand même en 2020 ce texte. Aujourd'hui, vous proposez de modifier profondément cet équilibre. Pour quelles raisons ? L'article cité 2021-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pourtant pas changé.

Il prévoit toujours qu'un espace d'expression soit réservé aux élus n'appartenant pas à la majorité municipale lorsque la commune diffuse des informations sur sa gestion. En 2020, la majorité municipale considérait que 2 300 caractères constituaient un espace adapté. En 2026, cette même majorité décide de réduire cet espace à 900 caractères, soit une diminution, comme tu l'as dit, Odile, de 66 % environ. Pourquoi une telle réduction ? Nous pouvons nous poser la question.

Notre situation n'a pourtant pas changé. Nous disposons toujours de deux élus et lors des dernières élections, notre liste a même recueilli plus de 300 voix supplémentaires. C'est bien pour nous, alors cette décision soulève plusieurs questions.

D'abord, une question démocratique. La majorité dispose déjà de l'essentiel du magazine municipal pour présenter son action, ses projets et ses réalisations. Pourquoi réduire fortement le seul espace réservé à l'expression de l'opposition ?

Ensuite, une question d'équité. Le droit d'expression reconnu aux élus minoritaires ne doit pas être vidé de sa substance. Un espace existe, certes, sur le papier mais encore faut-il qu'il permette une véritable expression.

Enfin, une question de pluralisme. Réduire aussi fortement la parole de l'opposition peut être perçue comme une volonté de limiter l'expression des sensibilités qui ne siègent pas dans la majorité municipale. Je m'adresse donc aux élus de la majorité ce soir. Considérez-vous normal de remettre en cause une pratique respectée depuis plusieurs mandats, comme tu l'as rappelé, Odile et surtout, quelles justifications démocratiques pouvez-vous apporter à cette réduction drastique ? Je vous demande donc de répondre clairement à trois questions.

Combien de pages ou de signes sont consacrés à la communication de la majorité dans chaque numéro de magazine municipal ? Deuxième question : combien de signes restent réellement disponibles pour les groupes d'opposition ? Et quelles justifications objectives et démocratiques vous conduisent à réduire de près de 60% l'espace d'expression de l'opposition alors que la majorité bénéficie déjà de l'essentiel du support municipal ? Pour notre groupe, cette décision constitue un recul du pluralisme et un déséquilibre manifeste entre les moyens d'expression de la majorité et ceux de l'opposition. Voilà, nos questions posées, on aimerait bien entendre vos réponses.

M. Serge BÉRARD : Tout d'abord, je rappelle qu'il y a deux autres publications numériques qui ne sont pas changées sur Facebook et puis sur le site web, comme je crois qu'il y a une publication là en cours donc on n'a pas changé ces espaces-là puisqu'il n'y a pas d'enjeu de mobilisation d'espace pour d'autres raisons. Sur le numérique, l'espace est plus disponible donc là, le premier objectif, c'est de réduire la place pour pouvoir gagner un peu d'espace ; c'est ce que je vous ai dit.

Concernant la répartition et la pondération, je tiens quand même à corriger un peu les choses. Certes, on réduit la part mais si on ramenait l'espace, par exemple, pour vous Odile MIRGUET, à la proportion des résultats électoraux, ce n'est pas 600 lignes que vous aurez, c'est 200 lignes donc la pondération est très fortement corrigée, on va dire. C'est une pondération, ce n'est pas une proportion, de telle manière qu'il reste un espace avec 600 ou 700 caractères ; on peut correctement dire ce qu'on a à dire.

Par voie de conséquence, on a essayé de trouver un équilibre global pour rentrer dans nos 3 000. Au total, on n'aura plus que 3 500 caractères à peu près, pondérés comme cela. Cela nous paraît tout à fait en phase avec ce que représente chacun de nos groupes. Cela n'interdit pas d'utiliser d'autres supports, on l'a vu, numériques notamment. Cela nous paraît tout à fait équitable et conforme à l'esprit et aussi à la loi donc on se propose de mettre en œuvre ce projet.

Mme Christiane CONSTANT : Vous parlez d'équité mais là, vous me faites rêver parce que si l'équité, à votre manière, j'appliquais la même, je serais très malheureuse dans mon existence.

Vous êtes en train de nous expliquer que vous avez 2 000 caractères. Vous êtes passé de 2 300 et vous validez ; alors ceux qui valident en 2020, 2 300 et vous-même avant, qui demandiez un espace d'expression et je vous ai soutenu X fois, aujourd'hui vous dites que c'est normal qu'on n'ait plus que 600 ou 900 caractères et vous 2 000 et tout le bulletin. Mais c'est d'une injustice notoire au niveau de la considération que vous avez vis-à-vis de votre opposition à Brignais !

M. Serge BÉRARD : Je reviens sur le bulletin. Le bulletin n'est pas un support de la majorité. Essayez de trouver dans les articles une mise en avant, par exemple, du Maire.

Mme Christiane CONSTANT : Alors le dernier bulletin, vous étiez en photo en première page donc la mise en avant, elle était réelle et on trouve ça normal.

M. Serge BÉRARD : Très franchement, vous pouvez demander à nos services. Jamais je n'ai poussé à apparaître à tel ou tel endroit ou à mettre en œuvre telle ou telle idée.

Mme Christiane CONSTANT : Je ne vous reproche pas ça.

M. Serge BÉRARD : Je tiens à le dire, le Brignais Magazine, c'est un support pour tous les Brignairots. Ce n'est pas un support politique de la liste majoritaire.

Mme Christiane CONSTANT : Justement, tous les contribuables participent à l'émission et nos électeurs aussi.

M. Serge BÉRARD : On respecte rigoureusement ce principe que le Brignais Magazine, ce n'est pas le support de l'exécutif. C'est un document d'information qui permet aux Brignairots de s'informer sur tout ce qui est mis en œuvre, tout ce qui se passe dans la commune mais il n'y a pas de portée politique dans ce Brignais Magazine. La portée politique, elle est dans l'espace dont on parle et on considère qu'il est normal que l'espace soit pondéré en fonction du poids de ce qu'ont décidé finalement les Brignairots.

Mme Christiane CONSTANT : Alors excusez-moi, ce n'est pas proportionnel au nombre d'élus. La loi est très claire là-dessus.

M. Serge BÉRARD : Oui mais d'ailleurs, ce n'est pas le cas. Si tel était le cas, vous auriez trois fois moins de caractères.

Mme Christiane CONSTANT : Oui mais on pourrait ne plus écrire du tout.

M. Serge BÉRARD : Non mais ce n'est pas ça.

Mme Christiane CONSTANT : Si vous préférez, on peut ne plus s'exprimer, même pas en Conseil.

M. Serge BÉRARD : Mais vous pouvez vous exprimer. Avec 1000 caractères à peu près, vous vous exprimez ; ne dites pas ça.

Mme Christiane CONSTANT : Non, écoutez-moi, vous réduisez pour faire de la publicité sur la dernière page.

M. Serge BÉRARD : On veut essayer de récupérer quelques deniers.

Mme Christiane CONSTANT : Excusez-moi, tu soutiens ça alors que quand tu étais dans l'opposition, tu étais contre ce type de… ; Mettre de la publicité à la place de l'expression des élus de l'opposition, c'est vraiment d'une iniquité notoire.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas d'une iniquité puisqu'on réduit aussi la part de la majorité.

Mme Christiane CONSTANT : C'est minime.

M. Serge BÉRARD : Je vais donner la parole à Laurence BEUGRAS.

Mme Christiane CONSTANT : Oui, passez donc à l'adjointe à la communication avec laquelle j'aurais bien aimé débattre ailleurs.

Mme Laurence BEUGRAS : Il n'y a pas de problème. Merci. Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous donc Laurence BEUGRAS. Déjà premièrement, je voulais juste répondre, je n'ai jamais refusé de mettre de la publicité, ni avant sur mon premier mandat, ni en tant qu'opposante. De toute façon, je ne suis pas sûre qu'on m'aurait forcément écoutée sur mon positionnement sur le Brignais Magazine, d'une part, et d'autre part, la publicité, la régie publicitaire est indispensable. Elle est indispensable pour pouvoir aider à payer la fabrication du Brignais Magazine.

Juste revenir peut-être sur les espaces qui sont dédiés à l'expression de tous les groupes. On ne parle là que de trois publications sur neuf, sur une année calendaire. Juste remettre en perspective parce que les autres, comme on n'a pas cette contrainte de régie ou de support papier, d'impression, il n'y a pas de limite.

Mme Christiane CONSTANT : Tu parles du web et du Facebook ?

Mme Laurence BEUGRAS : Oui.

Mme Christiane CONSTANT : Le web, on a 600 caractères.

Mme Laurence BEUGRAS : Tout le monde a 600.

Mme Christiane CONSTANT : Et bien donc, il n'y a pas de problème mais ce n'est pas là-dessus ; on discute sur la réduction de 2300 à 900.

Mme Laurence BEUGRAS : J'ai bien entendu.

Mme Christiane CONSTANT : Il faudrait aussi que vous ayez le même espace que nous. Il faudrait par équité, puisqu'on avait chacun 2 300, qu'on ait tous 2 300 mais là, vous faites une échelle qui n'est vraiment pas équitable, je suis désolée.

M. Serge BÉRARD : Qui correspond à la pondération politique.

Mme Christiane CONSTANT : Non, l'article ne parle pas de ça.

M. Serge BÉRARD : Lorsqu'au niveau national, par exemple, les médias observent les prix, les temps de parole des politiques, ils les pondèrent aussi.

Mme Christiane CONSTANT : Non, l'article ne parle absolument pas du nombre d'élus ; j'ai vraiment potassé l'histoire.

Je ne prends jamais la parole quand je ne regarde pas, juridiquement en plus, comme a dit Odile, ce qui se passe au niveau national et au niveau des jurisprudences. Là, ce n'est pas une pondération politique ou je ne sais quoi, ce n'est pas une pondération en fonction du nombre d'élus, ce n'est pas une pondération en fonction du résultat aux élections. Vous n'avez pas de justificatif à nous exposer ; vous avez simplement décidé de réduire pour mettre une page de publicité et gagner de la publicité mais enfin, il y a de la publicité dans le bulletin municipal, il est payé ce bulletin.

M. Serge BÉRARD : Écoutez, nous gérons la ville avec le plus grand soin et lorsqu'on peut collecter des fonds complémentaires pour alléger la note de nos contribuables, on n'hésite pas à le faire dans tous les domaines.

Mme Christiane CONSTANT : Franchement, je n'aimerais pas être à voter ce type de délibération ce soir avec vous ; je serais très mal à l'aise.

M. Serge BÉRARD : Écoutez, moi je pense que c'est équitable dans le sens où ça respecte aussi le vote de nos concitoyens qui attendent à ce que les paroles correspondent à ce qu'ils ont décidé. C'est parfaitement démocratique.

Mme Christiane CONSTANT : Je ne suis absolument pas d'accord avec votre analyse.

M. Serge BÉRARD : J'ai bien compris que vous n'étiez pas d'accord.

Mme Christiane CONSTANT : Non, ça ne correspond pas au vœu des citoyens.

M. Serge BÉRARD : C'est une résultante on va dire.

Mme Christiane CONSTANT : Les citoyens souhaitent que tous les groupes s'expriment équitablement et en plus, la jurisprudence le confirme. Ce n'est pas les citoyens, vous faites parler les citoyens pour vous.

M. Serge BÉRARD : Parce qu'en fait, on a quand même une réalité objective de poids politique donc on en tient compte sans mettre en œuvre une proportion qui ne serait pas censée, on est d'accord donc on pondère ; simplement à l'occasion de la réorganisation de nos dernières pages du Brignais Magazine.

Mme Christiane CONSTANT : Ce n'est pas de la pondération, excuse-moi Odile.

M. Serge BÉRARD : J'ai bien compris que vous allez en faire une affaire politique considérable.

Mme Christiane CONSTANT : Pas du tout, c'est vous qui la faites. Ce n'est pas de la pondération, c'est un parti pris.

M. Serge BÉRARD : C'est un parti pris fondé sur une vision. On n'a pas la même vision de l'équité politique peut-être mais on tient compte du suffrage municipal pour équilibrer les choses et permettre à chacun d'avoir la place qui revient à chacun et je le rappelle, de façon absolument pas proportionnelle mais de façon pondérée et raisonnable. Je pense que nous avons fait le tour du sujet.

Mme Odile MIRGUET : Je voudrais revenir quand même parce que le Brignais Magazine est distribué à tous les Brignairots.

M. Serge BÉRARD : Absolument.

Mme Odile MIRGUET : Donc vous avez beau dire, il y a d'autres supports…dont on sait que très souvent les personnes n'ont absolument pas accès à ceci, tout Brignairot a le droit, qui a voté pour nos listes a le droit d'avoir accès à ce que nous avons à dire par rapport au Conseil municipal et à sa mise en œuvre, à la mise en œuvre de la politique sur laquelle on a été élu.

Maintenant je ne comprends pas, vous vous réfugiez sur quelque chose qui n'a absolument rien à voir, il n'y a aucune notion de proportionnalité.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas proportionnel ce qu'on propose, c'est pondéré.

Mme Odile MIRGUET : Oui d'accord, pondéré et donc votre histoire de récupérer de la place pour la publicité, c'est un faux problème.

M. Serge BÉRARD : Non, c'est un problème très concret.

Mme Odile MIRGUET : C'est une façon d'éliminer effectivement la parole d'opposition qui arrive dans toutes les boîtes aux lettres de la ville concernant le Conseil municipal.

M. Serge BÉRARD : On n'élimine pas votre parole.

Mme Odile MIRGUET : Écoutez, pour 5 lignes tous les 3 mois, enfin tous les 4 mois, 5 lignes tous les 4 mois, que vous accordez à notre liste donc je dois dire que c'est…

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas 5 lignes.

Mme Odile MIRGUET : Si, 5 lignes, 650 signes, ça fait 5 lignes donc je sais compter, je sais ce que ça représente.

M. Serge BÉRARD : Ça correspond à la réalité politique de la commune.

Mme Odile MIRGUET : Je vous ai posé une question et je voudrais bien qu'on vote le vœu (*) que j'ai formulé de remplacer cet article 26.1 par l'article 23.

(*) Demande de modification d'Odile MIRGUET (voir PV du 30 septembre 2026)

M. Serge BÉRARD : On a une délibération à voter. Chacun va pouvoir s'exprimer, vous vous êtes exprimé par rapport à cette vision donc on va passer au vote si vous le voulez bien. Sur cette proposition de modification du règlement intérieur de notre Conseil municipal, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc 3 voix contre, Christiane CONSTANT, Didier DUBOIS et Odile MIRGUET. Adopté avec 30 voix pour. Je vous remercie.

14. BLEUET DE FRANCE

Subvention exceptionnelle

Rapporteur(s) : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Nous vous proposons, dans le cadre d'une volonté de contribuer, même modestement mais de contribuer pour la forme à une action extrêmement bienveillante, qui consiste à accompagner les familles de militaires ou de personnes qui représentent la France, des militaires qui interviennent sur le terrain. Elles sont accompagnées par une association qui est le Bleuet de France, qui est une association qui date de la Première Guerre mondiale.

C'est, comme c'est indiqué ici, un trait d'union entre les générations.

Le Bleuet de France déploie son action autour de deux piliers fondamentaux. L'accompagnement des blessés de guerre, des veuves, des orphelins, des victimes de terrorisme, la transmission de la mémoire auprès de la jeunesse donc nous vous proposerons, alors ce sera une délibération qui interviendra tous les 3 ans, puisque c'est une somme modeste de 300 € que nous proposons d'apporter à l'association, mais qui montre, qui est un signe d'attachement à l'engagement de tous les bénévoles, auprès de tous les bénévoles qui s'occupent de tous ces militaires, de toutes ces victimes de guerre.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette proposition ? Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Oui donc tout à fait favorable à voter cette subvention pour les victimes de guerre. Je voudrais en profiter pour dire qu'il est effectivement important de réaffirmer que nous sommes pour une commune engagée pour la paix, pour le cesser le feu immédiat et permanent à Gaza et dans le reste du monde.

M. Serge BÉRARD : Merci pour votre intervention. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions par rapport à cette délibération qui concerne le Bleuet de France ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- ## AFFAIRES SOCIALES

15. CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030

Politique de la ville – Programmation communale 2026

Rapporteur(s) : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Re-bonsoir. Je vais vous parler de la programmation de la politique de la ville mais avant de dérouler le PowerPoint, il me semblait important de faire un petit rappel sur qu'est-ce que c'est, qu'est-ce que ça veut dire, politique de la ville. Il y a beaucoup de nouveaux élus et alors, même si je l'expliquais un peu lors de la commission n°2 qui a eu lieu, vous n'êtes pas tous membres de la commission n°2.

Le contrat de ville est l'outil central de la politique de la ville en France. C'est un pacte pluriannuel qui est signé entre l'État, les collectivités territoriales donc les communes, les intercos et divers partenaires institutionnels comme la CAF, France Travail et évidemment nos bailleurs sociaux. Son but, c'est de réduire les inégalités entre les territoires et d'améliorer le quotidien des habitants qui vivent dans ces quartiers fragilisés.

Le critère pour définir ces zones est uniquement basé sur le revenu médian des habitants. Lorsqu'il est nettement en dessous des moyennes nationales et locales, c'est ce qu'on appelle les quartiers prioritaires de la politique de la ville et vous verrez le sigle souvent, QPV.

À Brignais, c'est la seule commune de la CCVG qui possède un QPV et depuis la refonte de la géographie prioritaire, c'est l'engagement quartier 2030, l'État et la municipalité ont fusionné les anciens secteurs Pérouses et Compassion pour créer un unique QPV nommé Pérouses-Compassion.

Ce quartier regroupe environ 1 880 habitants, un peu plus de 15% de la population de Brignais. C'est un secteur qui est marqué par un taux de pauvreté de 29% et 33% à peu près de familles monoparentales.

Il intègre des structures comme deux groupes scolaires, Jean Moulin-André-Lassagne, Jacques Cartier, la plateforme Emploi, Cohésion sociale et le Briscope.

Ce qu'on va dérouler par la suite, c'est les mécanismes aussi de financement. Pour financer ce contrat de ville, la Ville de Brignais et l'État croisent deux types de budgets. On va parler d'abord des crédits de droit commun, c'est le socle obligatoire donc ça représente l'argent que l'État et les collectivités dépensent normalement pour tous les citoyens donc on va engager ces crédits et puis à Brignais, ça va se traduire par des moyens ciblés sur les écoles de quartier, l'implication continue de notre bailleur social, puisqu'on a un unique bailleur social sur ce quartier qui est Deux Fleuves Rhône Habitat, autrement appelé DFRH.

Et puis vous aurez aussi les crédits ANCT, les crédits de l'État, c'est l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires qui apporte des crédits spécifiques « politique de la ville », qui servent de levier et de bonus pour financer les actions sur ce quartier. C'est ce qu'on va notamment projeter tout à l'heure.

Le 23 octobre 2025, la sous-préfète et le Maire de Brignais ont écrit une lettre de cadrage. Cette lettre donne les règles pour choisir les projets de l'année 2026 qui doivent donc aider les habitants du QPV. Les associations et les services de la mairie ont proposé des projets qui s'inscrivent parmi les sept thématiques correspondantes aux piliers du contrat de ville 2024-2030 qu'on va voir. Voilà donc on va pouvoir dérouler le PowerPoint.

Vous allez voir que c'est par thématiques de couleurs. Les couleurs correspondent justement aux sept thématiques, aux piliers et après, dans chaque grosse bulle on va dire, on va nommer les actions qui ont été faites et par qui.

Dans le lien social et participation citoyenne, on a le Centre social qui a organisé des ateliers sociolinguistiques, un atelier qui s'appelle « Citoyens ou rien ! » et un autre atelier qui s'appelle « Développons le lien social autour de l'alimentation ».

Côté Ville de Brignais, on a tout ce qui est gestion de proximité, cadre de vie et citoyenneté ; le fonds de participation des habitants, on vous en reparlera un peu mieux par la suite, les quartiers d'été.

Côté MJC, ils vont initier et expérimenter des ateliers favorisant le bien-être global, le vivre ensemble. Nous avons aussi l'association Formation Ingénierie qui nous aide au niveau de la plateforme linguistique de proximité.

Côté parentalité, éducation et jeunesse, on a deux actions, une au Centre social qui favorise la réussite éducative et nos amis de la fondation AJD avec le tremplin Jeunesse.

Pour les droits sociaux, on fait appel à une association qui s'appelle AMELY, qui fait de l'accompagnement administratif et numérique et de l'accès aux droits et médiation citoyenne.

Toujours dans les enjeux prioritaires, on a à côté cadre de vie les Compagnons bâtisseurs qui font de l'auto-rénovation accompagnée.

C'est vraiment une association qui aide les personnes qui souhaitent faire des aménagements dans leur logement, qui viennent accompagner, c'est de l'auto-rénovation donc ils vont travailler avec le locataire.

Côté insertion sociale et emploi, on travaille avec Graines de Sol, avec CitésLab SOL. On a aussi toute une partie de pilotage et l'ingénierie puisqu'on a un agent, même deux agents, plusieurs agents au niveau de la Plateforme donc il y a des crédits qui servent à les rémunérer.

Côté culture, la Ville de Brignais développe l'accès aux livres et à la lecture, l'orchestre à l'école qui est en partie financée grâce à ces crédits ; la sensibilisation culturelle et artistique, on a Quais du Départ aussi qui fait une action qui s'appelle « Tout le monde à bord » et « Bric à break » qui est une association de percussion et de rythmique, ils sont notamment intervenus lors des fêtes à la Compassion qui avaient lieu il y a une quinzaine de jours.

Là on va rentrer dans le dur si je peux dire. Les actions financées par la ville en crédits spécifiques qui sont mutualisées avec les communes du Sud-Ouest Lyonnais, le SOL, qui comprend Irigny, la Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et Vernaison. Plus particulièrement, vous allez voir le coût total de l'opération, par exemple pour AMELY, il y en a pour 16 200 € et la ville, en crédits spécifiques, met 2 200 € donc le manquant est mis par les autres villes puisque l'on est dans le cadre du SOL.

Donc AMELY fait de l'accompagnement administratif et numérique. Pour rappel, ce PowerPoint est disponible sur le SharePoint, vous y avez tout accès.

Graines de Sol donc le CitésLab sud-ouest lyonnais donc les Graines de Sol permettent d'amorcer des projets d'activité et ils ont un beau maillage partenarial pour notamment aider tout ce qui est créations d'entreprises donc là, la ville met 4 600 € sur les 80 000 € au total. Vous avez aussi puisque là on vous résume en fait les grands tableaux qui sont dans la liasse ; pour ceux qui ont ouvert la liasse, vous avez vu, c'est des tableaux écrits en tout petit. C'est des tableaux que nous ne faisons pas nous, évidemment, ils ne sont pas faits pour être illisibles, c'est des tableaux qui sont faits par la Préfecture. Si on devait les imprimer, il faut au moins les imprimer en A2 parce qu'ils sont énormes et dans ces tableaux-là, notamment en version numérique, vous pouvez aller zoomer, voir tous les financeurs et l'action est clairement détaillée donc si vous avez des questions, on pourra y revenir.

On a donc l'association de formation en ingénierie qui travaille sur la linguistique donc la ville met 3 600 €. Ils font de l'accueil, de l'information et de l'orientation une fois par mois à la Plateforme et puis nous avons donc les Compagnons bâtisseurs dont je vous parlais tout à l'heure. Je n'ai pas beaucoup de choses à dire en plus et là, on met 4 000 €. Là vous avez, dans le cadre du SOL, de la programmation SOL, le découpage donc ça représente 4 400 € que la ville met. J'ai dit quoi ? 14 400 € ; merci. Il va y avoir beaucoup de chiffres et donc là, vous avez le découpage par action.

Ensuite, nous avons les actions bénéficiant de ce qu'on appelle le droit commun, des financements du droit commun ; je vous expliquais tout à l'heure ce que c'était. Côté Ville de Brignais, vous voyez que ce sont tout ce qui touche à la culture donc développer l'accès aux livres et à la culture ; là c'est pendant les temps périscolaires. Il est proposé aux enfants des phases d'animation autour de la lecture donc un coût total de 17 500 € pour la ville sur les 20 500 € du coût de l'action.

On participe à l'orchestre à l'école à hauteur de 5 000 €. Pour rappel, l'orchestre à l'école bénéficie à l'école Jacques Cartier. Aujourd'hui, seulement pour les classes de CM1-CM2. C'était historique, il y a une dizaine d'années, il y a eu un appel à projet sur l'ensemble des groupes scolaires et seul Jacques Cartier avait répondu donc on continue. Puis, il y a de la sensibilisation culturelle pour 18 000 € sur un coût total de 31 000 € donc c'est de la sensibilisation au spectacle vivant, à la danse, aux arts urbains et ainsi de suite.

On a aussi le FPH donc je vous en ai vaguement parlé tout à l'heure, c'est le Fonds de Participation des Habitants. Là en fait, c'est des initiatives collectives des habitants des quartiers qui se regroupent. Ils viennent nous proposer quelque chose. L'année dernière, on a eu par exemple, Karaoraclette, ce n'est pas facile à dire. C'est des habitantes du quartier de la Compassion qui avaient souhaité organiser un événement un vendredi soir et un samedi après-midi autour d'un karaoké et d'une raclette donc ça s'est plutôt bien passé. Elles avaient besoin de financement donc elles sont venues défendre leur projet devant moi et puis la déléguée de la sous-préfète. En fait, on les accompagne dans le montage de ce projet, sur le financement et après, on valide ou pas, en l'occurrence, on a validé leur projet donc là, on met 1 000 € sur les 3 000 € qui sont mis à disposition.

Sur les Quartiers d'été, c'est toute la programmation d'animations estivales qui sont destinées aux habitants des quartiers et qui auront lieu à partir de début juillet donc je vous encourage à y aller parce que c'est ouvert à tout le monde ; même s'ils sont vraiment au cœur des quartiers, c'est pour les habitants donc pour un coût total de 20 000 € la ville met 4 000 €.

On a donc ce que je vous disais tout à l'heure, l'ingénierie - chef de projet politique de la ville donc là, c'est le coût RH en fait et puis, la gestion de proximité, cadre de vie et citoyenneté. C'est vraiment des petites missions locales d'animations sur la vie sociale donc à destination des habitants ; il y en a tout au long de l'année en fait.

On a aussi le Centre social qui propose l'action « Citoyens ou rien ! » qui permet aux jeunes de 11 à 17 ans des actions en lien avec la citoyenneté et l'accompagnement de projet individuel donc là, c'est le Centre social qui gère complètement, et les ateliers socio linguistiques auxquels on participe à hauteur de 1 000 € et ils font aussi de l'accompagnement sur les devoirs, la réussite éducative et là, on met 1 500 euros.

On a aussi l'association Quais du départ donc ça, c'est une nouveauté qui sensibilise le public, notamment les jeunes, à des formes de voyages responsables et alternatifs pour avoir des histoires inspirantes donc, ça, c'est complètement dans leur cadre.

Et puis, l'accès au droit et la médiation par AMELY, qui est une association locale qui permet aux personnes, comme c'est dit, d'accéder à leurs droits lorsqu'ils ont des problèmes de faire de la médiation donc dans le droit commun, la ville met 106 000 €.

Donc un peu plus de 100 000 € sur le QPV et vous avez le découpage donc il y a un petit peu moins de 100 000 € directement par les actions de la ville et le reste sur les associations partenaires.

Côté ANCT, alors, je ne vais pas tous les reprendre puisqu'il y en a pour beaucoup qui sont les mêmes.

Pour rappel, là c'est les fonds de l'État qui vont participer, qui vont abonder sur les actions qu'on a vues précédemment. Typiquement, le FPH, le Fonds de Participation des Habitants, tout à l'heure vous avez vu que la Ville de Brignais mettait 1 000 € sur les 3 000 €. Vous voyez que les 2 000 € qui manquaient, c'est l'État qui les met via l'ANCT et donc c'est à peu près la même chose pour les autres actions ; à chaque fois, l'État vient abonder. Comme je vous le disais, le contrat de ville, ça a la particularité d'être signé entre plein de partenaires et en gros, chaque partenaire va amener des financements pour les actions. Là, je pense qu'on peut passer, à moins que vous ayez des questions, évidemment mais vous voyez sur la slide d'après, par exemple, l'État participe à nos coûts RH à hauteur de 7 000 € sur l'ingénierie.

Sur le slide suivant, vous avez le découpage des subventions de l'ANCT, qui représente 25 500 €, qui vont s'ajouter aux 106 000 € de la ville donc vous voyez déjà, on est déjà à 130 000 € pour le QPV et puis ensuite, vous avez trois actions qui sont financées seulement par l'ANCT qui sont donc l'association « Bric a break », qui fait découvrir la musique à travers une approche ludique du rythme donc là, l'État met 3 000 €. Il participe au tremplin jeunesse de la fondation AJD pour 3 000 € aussi et il aide le Centre social pour le lien social autour de l'alimentation à hauteur de 3 000 € donc l'enveloppe totale d'ANCT représente 56 500 € en fait, donc 25 000 € pour la Ville de Brignais et après, le reste sur les autres structures qu'on vient de voir. Vous vous rendez compte que ça fait 160 000 €, un peu plus de 160 000 € qui sont mis sur le QPV par nos actions annuellement. Je vais peut-être revenir à la délibération.

M. Serge BÉRARD : Il y a peut-être des questions par rapport à cette présentation ? Mme CONSTANT.

Mme Christiane CONSTANT : Oui, je remercie Sébastien d'avoir fait cette présentation parce qu'effectivement, ce n’est pas simple et c'est la première fois que tu fais ça et donc je t'en félicite. Cependant, je ne sais pas si ma question est appropriée mais est-ce qu'on peut avoir des quartiers populaires qui aient inscrit la politique de la ville ? C'est une malchance pour ceux qui sont dans les quartiers populaires mais c'est en même temps une chance pour la politique sociale d'une commune et je voudrais savoir la part qui est mise dans cette politique de la ville de la part de la commune et les apports des associations et de l'État parce que c'est considérable ce qui rentre grâce à ce contrat de ville.

M. Sébastien FRANÇOIS : Alors je crois que c'est quand même ; les deux camemberts, on voyait bien.

Mme Christiane CONSTANT : Oui, il est passé très vite.

M. Sébastien FRANÇOIS : La ville met 106 000 € donc ça, c'est les fonds propres ; arrêtez-moi si je me trompe, Clémentine mais on est à un peu plus de 106 000 € posés ; voilà, 106 126 € qui sont des fonds propres de la ville.

Mme Christiane CONSTANT : D'accord mais les apports extérieurs ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Les apports extérieurs, c'est 56 000 €.

M. Serge BÉRARD : L'État, il y en a d'autres encore.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui, après il y en a d'autres.

Mme Christiane CONSTANT : Ce qui serait intéressant, si tu as le temps, c'est de nous faire cette répartition, pas ce soir, mais pour faire ressortir ce qui rentre grâce à la politique de la ville sur la commune de Brignais.

M. Sébastien FRANÇOIS : Pour le coup, on l'a dans les grands tableaux puisque si on revient sur la slide précédente ; n'importe laquelle, là où il y a des chiffres. Par exemple, voilà, 57 450 € AMELY ; ça c'est le coût de l'accès au droit. La ville met 3 200 € ; je ne sais plus combien met l'ANCT et après, vous avez le coût total qui n'est pas que pour Brignais donc sur les 57 000 €, il y a des coûts ANCT, il y a un financement ANCT, un financement de ville et il doit rester 40 000 € d'autres financements et donc en fait, l'association AMELY, elle arrive à intervenir sur la ville, pas grâce à nos 3 000 € mais grâce à tous les autres financements donc cette association n'existe que grâce à tous ces montages financiers.

Mme Christiane CONSTANT : C'est ça.

M. Sébastien FRANÇOIS : Donc on pourrait dire que c'est des coûts, des gains indirects ; je pense que c'est ce que tu sous-entends.

Mme Christiane CONSTANT : C'est la décomposition budgétaire, si tu veux, de la politique.

M. Sébastien FRANÇOIS : C'est ça. La décomposition, on l'a dans le grand tableau où on voit bien le coût de chaque action. Si on cumule le coût de chaque action...

Mme Christiane CONSTANT : Non mais c'est un travail énorme à faire, si tu veux, en tant qu'élu, si on pouvait avoir un travail comptable.

M. Serge BÉRARD : La difficulté c'est que ce tableau, là d'abord, je tiens à remercier toute l'équipe qui a réalisé ça.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui, moi aussi.

Mme Christiane CONSTANT : C'est très bien fait mais je ne l'ai pas reçu. J'aimerais bien l'avoir.

M. Sébastien FRANÇOIS : Je te l'ai envoyé hier.

Mme Christiane CONSTANT : Non mais je ne l'ai pas reçu.

M. Sébastien FRANÇOIS : Je vous l'enverrai.

M. Serge BÉRARD : Pour arriver à rendre lisible ce mécanisme extrêmement complexe de la politique de la ville, il fallait faire cet effort pédagogique et on voit que, malgré cela, il y a encore des choses qui échappent puisque ce grand tableau, par ailleurs, il dit encore d'autres choses et qu'il est difficile de synthétiser par essence.

En tout cas, là on voit bien le rôle de l'État et le rôle de la ville, en termes de financement, qui sont considérables. Effectivement, il faut rajouter tous les autres partenaires qui contribuent à un certain nombre d'actions, en apportant aussi des financements ou des ressources.

Je me permets de revenir sur votre remarque, Mme CONSTANT, sur le fait que le sentiment de vivre défavorablement dans nos quartiers, je ne crois pas que les habitants le vivent comme ça. Je crois que les habitants des Pérouses et de la Compassion sont heureux dans leur quartier, même s'il y a des situations parfois un peu difficiles et cette politique de la ville vient accompagner et permettre un certain nombre d'actions, par rapport justement aux personnes qui sont plus en difficulté. Vous avez eu toutes les actions qui sont citées, qu'on retrouve plus particulièrement dans ces quartiers. Pour ceux qui n'étaient pas encore dans ce Conseil municipal précédemment, je rappelle qu'il y a eu un débat, il y a 2 ans, sur le fait ; enfin l'État, dans un premier temps, nous avait dit « Vous ne faites plus partie de la politique de la ville parce que vous ne remplissez plus les conditions, à savoir plus de 1 000 habitants avec un niveau de revenu... » Je n'ai plus en tête les montants, 11 000 € je ne sais plus et donc du fait de la refonte des Pérouses, les Pérouses échappaient à ces critères-là et du coup, par voie de conséquence, on n'était plus politique de la ville.

On a échangé avec l'État, sa représentante de l'époque, en lui expliquant que c'était très réducteur de considérer que la politique de la ville, c'était que les Pérouses, parce qu'en fait, on a deux quartiers qui se touchent, les Pérouses et la Compassion ou pratiquement, et qu'en réalité, en plus, avec la réorganisation du quartier, il y a eu pas mal d'habitants des Pérouses qui sont allés à la Compassion et pour nous, c'était un seul et même quartier et par un travail approfondi de l'État, l'État a fini par conclure qu'effectivement, on pouvait considérer que la Compassion et les Pérouses ne formaient qu'un seul quartier de politique de la ville, ce qui nous a permis de rester dans ce cadre-là.

Je vous avoue que quand on voit la complexité, les moyens qu'il faut mettre en œuvre pour gérer l'administration de la politique de la ville, on se demande des fois si on ne pourrait pas faire des économies à certains égards et puis, ces économies, les remettre dans la politique de la ville. Peut-être qu'à la sortie, on serait tout aussi efficaces.

Ce qu'il faut quand même noter, c'est que l'intérêt d'être dans la politique de la ville, c'est que ça nous met en réseau avec toutes les communes voisines et ça permet de partager des ressources, partager des investissements que font un certain nombre d'associations donc dans un process, on va dire, un dispositif qui fait preuve au fil du temps, de capitaliser des vraies expériences sur comment agir pour accompagner les familles, les personnes en difficulté dans ces quartiers. C'est la raison pour laquelle on s'est quand même réjouis de rester dans ce cadre-là et qui donne, quand on fait notre restitution, vous le verrez une fois par an, une certaine complexité, ce n'est pas facile de rentrer dedans mais c'est la loi du genre ; c'est comme ça que ça marche aujourd'hui la politique de la ville en France.

M. Sébastien FRANÇOIS : Je tenais aussi à remercier les services parce que sans eux, je n'aurais pas pu faire ça et aussi celle qui m'a précédé, puisqu'elle avait commencé un travail de simplification de présentation. Je crois que chaque fois qu'on a à le présenter, on s'améliore dans la présentation.

M. Serge BÉRARD : On salue Michèle EYMARD.

M. Sébastien FRANÇOIS : C'est exactement ce que j'allais faire. Je salue Michèle qui a porté ça avant et je comprends pourquoi elle disait que c'était compliqué. J'espère que j'ai été assez clair en tout cas, merci. Je crois qu'il faut qu'on vote quelque chose quand même.

M. Serge BÉRARD : Peut-être qu'il y a encore d'autres questions ou remarques ? Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Je vais dire juste pourquoi je suis opposée à la politique du contrat de ville qui refuse le partage des richesses. Nous sommes favorables à revenir sur les privatisations et ne pas mettre la finance en instaurant une taxe réelle sur les transactions, rendre l'impôt plus progressif et générer l'économie sociale et solidaire, éradiquer la pauvreté et créer une garantie d'autonomie qui permettra que nul ne soit privé de sa dignité pour vivre.

Enfin, financer l'autonomie des jeunes détachés du foyer familial parental grâce à la garantie d'autonomie, interdire les expulsions locatives sans relogement public, encadrer les loyers, rehausser le quota des logements sociaux dans les villes à 30%, on en a parlé et aggraver les sanctions contre les communes hors la loi qui ne le feraient pas ; lutter contre l'habitat indigne et insalubre, réquisitionner les logements vides et les remettre sur le marché, lutter contre la spéculation sur le logement en limitant les locations de courte durée. Tout ça pour dire qu'on substitue avec ces contrats de ville la charité à la solidarité parce qu'effectivement, il y a des familles qui ne peuvent pas vivre de leurs revenus et donc c'est ça le problème de fond donc on fait appel à différentes associations.

M. Sébastien FRANÇOIS : Pour le coup, je le perçois plutôt comme un acte de solidarité. Il y a des dysfonctionnements et on travaille pour limiter ces dysfonctionnements et être solidaires. Je le perçois comme ça et c'est comme ça que j'espère porter cette action.

Mme Odile MIRGUET : On a bien compris que Mme MIRGUET s'inscrit dans une vision qui serait une vision de la France pilotée par LFI qui rendrait ce pays communiste et du coup il n'y aurait plus de problèmes car il n'y aurait plus de pauvres. On a bien noté ça, on a bien noté que vous étiez contre la politique de la ville. On a bien noté, je pense que les associations et toutes les personnes qui se démènent pour dans ce cadre-là faire de leur mieux pour accompagner les familles en difficulté apprécieront votre regard sur la politique de la ville.

Je vous propose maintenant de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 voix contre, Odile MIRGUET. Adopté à 32 voix. Je vous remercie. Je crois que nous sommes arrivés au terme de ce Conseil municipal. Il y a des décisions à présenter maintenant. Merci en tout cas pour les interventions des uns et des autres et pour ce Conseil municipal animé mais riche.

- ## INFORMATIONS

1. Décisions du Maire – Avenants marchés publics

Mme Clémentine HOCHART : *Au niveau des décisions, la première décision, elle concerne l'acceptation d'un don par la commune. Il s'agit de l'Association des Peintres de Brignais qui, à l'issue de leur exposition, nous ont fait un don à hauteur de 600 € TTC.*

On a ensuite une présentation d'une déclaration sans suite. Quand on lance des marchés publics, on vous présente les attributions de ces marchés publics mais on doit aussi vous présenter quand on n'arrive pas à attribuer, pour quelques raisons que ce soit donc, là, on avait lancé notre marché pour nos prestations d'entretien ménager sur tous nos bâtiments communaux.

Il se trouve que sur l'ensemble des entreprises qui ont été consultées, seules deux ont répondu dont une offre qui était hors cadre par rapport à la rédaction de nos pièces donc on déclare le marché sans suite et on relance pour se redonner aussi toutes les chances d'avoir la meilleure offre.

Vous avez ensuite deux décisions donc Monsieur le Maire a déposé des demandes de subvention concernant des projets dont on a déjà eu l'occasion de parler. Le premier concerne les travaux au niveau de l'Hôtel de Ville et c'est une demande de subvention auprès de l'État et la deuxième concerne les cours des groupes scolaires Cartier et Lassagne ; les projets qu'on vous présentera lors de la prochaine Commission générale. Je veux bien, Agnès, que vous passiez à la slide d'après.

On continue ensuite sur nos décisions. On va avoir après un marché qu'on a l'obligation de passer. Il s'agit du dépistage du radon dans les bâtiments communaux. On a l'obligation de tester le niveau de radon à peu près tous les 10 ans donc on vous propose en 2026 de renouveler cette campagne pour un montant de 14 395 € HT.

Nous avons ensuite deux autres marchés de travaux. Le premier, pour remplacer la toiture de l'école Fournion et M. CATRAIN à ma droite, pourra préciser si vous souhaitez plus d'éléments donc, là, on est sur un marché à 31 073 € avec l'entreprise EXETANCH donc il s'agit de renforcer l'étanchéité de la toiture car on a eu des fuites relativement importantes.

Le deuxième marché, c'est notre parc d'ascenseurs. Vous savez qu'on a l'obligation de contrôler, de s'assurer que nos ascenseurs fonctionnent correctement donc on renouvelle le marché à hauteur de 21 171 €.

Je n'en ai pas tout à fait terminé là aussi, les marchés dont je vous parlais, on va être là sur l'attribution des travaux pour la végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école donc que ce soit pour l'école Cartier, on y intègre également des travaux sur le parvis Cartier qu'on vous présentera aussi en Commission générale et donc c'est l'entreprise CHAZAL qui a remporté le lot n°1 donc un marché de 431 884 € avec une notification qui a été faite au mois de mai puisque les travaux doivent se dérouler pendant les vacances scolaires, à partir du mois de juillet.

Deuxième décision, toujours sur ces gros marchés publics, cette fois-ci concernant la maternelle Lassagne. On est toujours sur la végétalisation et la désimperméabilisation des cours. On est sur un marché à hauteur de 141 121 €. Les surfaces sont moins importantes et c'est l'entreprise GREEN STYLE qui a été attributaire du marché.

Je termine avec un avenant qu'on vous présente puisqu'on avait eu l'occasion de balayer le marché ensemble donc une balayeuse que nous avons achetée. Je vous rappelle le montant qui est de l'ordre de 200 000 €. On attendait la livraison pour le 29 mai et l'entreprise nous a signalé que ses délais ne pourraient être tenus donc l'avenant vous précise la nouvelle date de livraison. Ce sera pour le 5 juillet 2026.

M. Serge BÉRARD : Merci, Mme HOCHART. Avant de conclure ce Conseil municipal, je vais demander à Anne JUSTIN et à Sébastien de nous dire un mot du Conseil des Aînés. Vous savez qu'il arrive à son terme. On leur a demandé de travailler, ils ont fait un excellent travail pendant tout ce mandat, on les remercie, tous ceux qui ont contribué à faire vivre ce Conseil des Aînés.

C'était la première fois qu'on avait à Brignais un Conseil des Aînés. À la suite de leurs travaux, ils nous ont indiqué que même s'il y a eu parfois des insatisfactions, il y a eu beaucoup de choses de faites mais il y a eu des choses aussi qui ne correspondaient pas toujours à ce qu'ils souhaitaient donc ils ont fait un bon bilan de tout ça, de telle manière qu'on puisse lancer un nouveau Conseil des Aînés et en particulier, en s'appuyant sur l'expérience qu'ils ont eue pendant six ans, dont on va s'inspirer et peut-être que Sébastien peut en dire un mot.

2. Renouvellement du Conseil des Aînés

Rapporteur(s) : Sébastien FRANÇOIS – Anne JUSTIN

M. Sébastien FRANÇOIS : Alors, j'ai oublié d'imprimer le papier mais je vais le faire de tête et Anne JUSTIN qui est notre nouvelle conseillère municipale en charge des seniors donc Monsieur le Maire a déjà dit beaucoup de choses.

On va repartir sur un nouveau mandat pour notre Conseil des Aînés donc ça veut dire que si vous avez plus de 65 ans et que vous souhaitez intervenir, vous êtes tous les bienvenus, si vous n'êtes pas déjà membre du Conseil municipal mais donc c'est ouvert à tous.

La campagne a débuté, il y a d'ailleurs, dans le prochain Brignais Magazine un article dessus. Pour rappel, il est composé de 20 personnes ; 10 qui sont désignés par un collège qui comprend Monsieur le Maire, les représentants des deux listes d'opposition et un membre de la majorité et puis, 10 personnes qui vont être tirées au sort parmi tous ceux qui se sont présentés. Voilà. Est-ce que tu veux ajouter quelque chose, Anne ?

Mme Anne JUSTIN : Bonsoir. Peut-être en termes de date donc pour candidater, ça a commencé maintenant et c'est jusqu'au 20 août. L'objectif, ce serait que l'installation du Conseil puisse se faire en octobre. Après, peut-être que le calendrier sera repoussé en fonction des candidatures mais c'est l'objectif, que l'installation se fasse vers le mois d'octobre.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce projet ? S'il n'y en a pas donc je voulais simplement vous dire que le prochain Conseil municipal sera fin septembre donc on ne va pas se revoir, on va se souhaiter de bonnes vacances. Alors, on va se revoir mais pas en Conseil, comme ce soir et puis, je conclurai aussi sur peut-être une alerte.

Vous avez vu qu'on rentre en période de canicule donc on a autour de nous des personnes qui peuvent être en difficulté. Parlez-en à vos proches et à tous ceux qui peuvent aussi être en lien avec des personnes seules parfois, même si on a un travail qui est fait important par notre CCAS qui a recensé toutes les personnes qui pouvaient souffrir de canicule et on est à leur côté, on les rappellera mais notre fichier n'est peut-être pas exhaustif donc n'hésitez pas à signaler des situations qui vous paraitraient difficiles pour telle ou telle personne, de telle manière que notre CCAS puisse remplir sa mission d'accompagnement auprès de toutes ces personnes.

Je vous souhaite de ne pas avoir trop chaud quand même et puis je vous souhaite de bonnes vacances et à très bientôt, de toute façon, dans Brignais.

Pardon, Anne-Claire a des trucs à nous dire. Demain, c'est le lancement de la saison culturelle donc on va se voir demain et puis, il y a la Fête de la musique aussi donc on ne va pas se voir dans cette configuration mais bien entendu, on va se croiser. On boira un verre ensemble, n'est-ce pas, Mme MIRGUET et Mme CONSTANT ? Pas sûr ; oui j'ai bien compris que c'était compromis. Allez, bonnes vacances, quand même. Au revoir.

La séance est levée à 21 h 55

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 juin 2026	
Signataires	**Émargement**
Serge BÉRARD (Maire)	**Le** 30/09/2026 MAIRIE de BRIGNAIS (Rhône) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Olivier CAPEL (Secrétaire du Conseil municipal du 17 juin 2026)	**Le** 30/9/26
Mise en ligne le : 30/09/2026	